

Amundi Index Solutions

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B206-810
(la « **Société** »)

Luxembourg, le 17 juillet 2026,

AVIS AUX ACTIONNAIRES **du compartiment** **Amundi MSCI World Climate Transition** **(le « Compartiment »)**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et dans le dernier prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de modifier l'indice de référence du Compartiment (le « **Changement** ») et, par conséquent, le nom du Compartiment, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, à compter du **1^{er} septembre 2026** (la « **Date d'effet** »).

	Avant la Date d'effet	À compter de la Date d'effet
Nom du Compartiment	Amundi MSCI World Climate Transition	Amundi MSCI World ESG Broad Transition
Indice de référence du Compartiment	MSCI World Climate Change CTB Select Index Ticker de l'indice : MXWOTBNE	MSCI World ESG Broad CTB Select Index Ticker de l'indice : MXWOEBNE
Niveau minimum d'investissements durables	30 %	20 %

- Si les Actionnaires ne sont pas d'accord avec les modifications, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais (à l'exception des frais acquis par le Compartiment pour empêcher la dilution de l'investissement des actionnaires), pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis, qui est uniquement notifié sur le site web de la Société dédié aux avis aux actionnaires, conformément au Prospectus.

- Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que, si les Actions du Compartiment sont vendues sur un marché ou une bourse, les Actionnaires peuvent se voir facturer des commissions de courtage sur la vente d'Actions du Compartiment.

• Si les Actionnaires sont d'accord avec les modifications, aucune action n'est requise de la part des Actionnaires.

À la suite de la mise en œuvre des changements, le Prospectus et le Document d'informations clés du Compartiment seront modifiés en conséquence.

Le Prospectus sera mis à disposition par la Société de Gestion sur simple demande ou pourra être consulté sur les sites web www.amundi.com et www.amundiETF.com à la Date d'effet ou aux alentours de celle-ci.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'administration